

Insee Analyses

Languedoc-Roussillon



N° 11

Juin 2015

Forte pauvreté rurale et urbaine en Languedoc-Roussillon

En 2012, les habitants du Languedoc-Roussillon vivent en moyenne avec un niveau de ressources inférieur à la plupart des autres régions métropolitaines. Le chômage plus prégnant ainsi qu'une plus forte part d'inactifs, notamment de retraités, expliquent cet écart. En dépit des mécanismes de redistribution, près d'un languedocien sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté. Cette précarité touche principalement les familles monoparentales et les personnes seules. Les communes isolées sont les plus affectées. La pauvreté est aussi très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains. Dans le cadre de l'union des régions, la pauvreté est plus marquée dans les espaces urbains (pôles et couronnes) du Languedoc-Roussillon que dans ceux de Midi-Pyrénées.

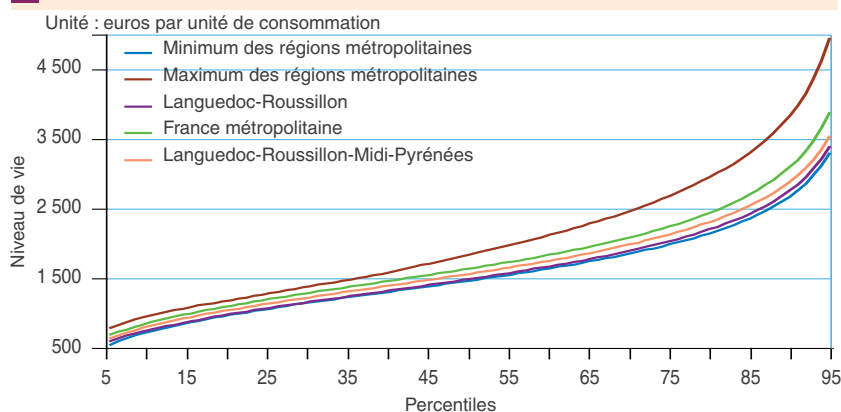
Roger Rabier, Insee

En 2012, le niveau de vie médian des ménages languedociens s'élève à 1 500 euros par mois. Il est plus faible que dans toutes les autres régions métropolitaines actuelles à l'exception du Nord-Pas-de-Calais où il atteint 1 475 euros par mois.

Un niveau de vie parmi les plus faibles

Tant les bas que les hauts niveaux de vie en Languedoc-Roussillon sont parmi les moins élevés des régions métropolitaines. En dépit de ressources supérieures en Midi-Pyrénées, la distribution des niveaux de vie dans la future région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (LRMP) est plus proche de la moyenne nationale mais toujours en deçà (*figure 1*). La moitié des ménages de LRMP vit avec moins de 1 575 euros par mois, le troisième niveau de vie médian le plus faible parmi les treize futures régions devant la Corse et Nord-Pas-de-Calais-Picardie. Il est de 1 650 euros pour la France métropolitaine et 1 620 euros pour les régions hors Île-de-France.

1 Distribution des niveaux de vie en 2012



Lecture : 10 % des ménages languedociens ont un niveau de vie inférieur à 769 euros par mois, contre 749 euros pour la région présentant le 1^{er} décile le plus faible, 822 euros en LRMP, 875 euros pour la France métropolitaine et 974 euros pour la région présentant le 1^{er} décile le plus élevé.

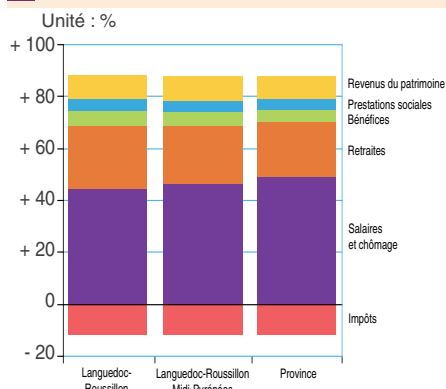
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

Moins de revenus d'activités, plus de retraites et de prestations

Les revenus des salaires et les indemnités du chômage constituent la plus grande part des revenus des ménages. Cependant, le Languedoc-Roussillon se caractérise par un poids plus important des retraites, mais aussi par une moindre part des salaires par rapport à

l'ensemble des régions hors Île-de-France (*figure 2*). La part notable de retraités dans la population, mais aussi le taux de chômage plus élevé et les salaires moyens plus faibles que dans les autres régions contribuent à expliquer cette composition. Ces caractéristiques expliquent aussi l'importance des prestations sociales qui représentent 6,6 % du revenu global disponible en 2012 contre 5,3 % dans les autres

2 Structure du revenu disponible en 2012



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

régions. La faiblesse du niveau de vie se traduit aussi par une moindre part des revenus du patrimoine et des impôts. La contribution des bénéfices des entreprises individuelles dans les revenus des ménages languedociens est plus élevée en raison de la plus forte présence des non-salariés dans la région, souvent à la tête d'entreprises individuelles pour assurer leur propre emploi.

La structure des revenus de Midi-Pyrénées est plus proche de la moyenne des régions hors Île-de-France. Cependant, l'union des deux régions ne permet pas de compenser totalement les écarts avec la France de province.

La redistribution réduit les inégalités

Pour les 10 % des personnes les plus modestes, la redistribution, différence entre les prestations sociales perçues et les impôts directs versés, représente 37 % du revenu disponible. À l'inverse, pour les 10 % des personnes les plus aisées, leur revenu disponible est de 15 % inférieur à leur revenu avant redistribution. La redistribution permet ainsi de réduire fortement les inégalités dans la région : le rapport inter-décile, rapportant le niveau de vie maximal des 10 % les plus modestes au niveau de vie minimal des 10 %

les plus aisés, est de 6,7 avant redistribution et de 3,6 après. En Languedoc-Roussillon, près de 30 % de la population dispose d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (990 € par mois et par unité de consommation) avant redistribution, contre 20 % après perception des prestations et paiement des impôts directs (figure 3).

Un languedocien sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté

En 2012, le taux de pauvreté s'élève à 20 % en Languedoc-Roussillon. C'est le deuxième taux le plus fort derrière la Corse et devant le Nord-Pas-de-Calais. Il est moins élevé en Midi-Pyrénées (14 %), proche de la moyenne des régions métropolitaines. Dans la cadre de la nouvelle région, il serait de 17 % en LRMP, soit le 4^e plus fort taux parmi les 13 nouvelles régions métropolitaines derrière ceux de la Corse, du Nord-Pas-de-Calais-Picardie et de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En Languedoc-Roussillon, le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne nationale quel que soit le type de ménages (familles monoparentales, personnes seules, couples avec ou sans enfant), à l'exception des ménages complexes, constitués de plusieurs familles ou de personnes seules. Ce type de ménages peut recouvrir des situations très différentes, comme la cohabitation de plusieurs générations sous le même toit, celle de plusieurs familles avec enfants ou des colocataires d'étudiants, par exemple.

Comme au niveau national, les familles monoparentales du Languedoc-Roussillon sont les plus touchées par la pauvreté. Constitués principalement d'une femme seule avec enfants, ces ménages sont non seulement plus fréquents dans la région mais ils y sont aussi plus souvent en situation de précarité. Le Languedoc-Roussillon est la deuxième région pour la pauvreté des familles monoparentales, après le Nord-Pas de Calais. Représentant une structure familiale sur huit, ces familles regroupent un quart des ménages sous le seuil de pauvreté dans la région.

Un plus fort taux de pauvreté dans les communes isolées

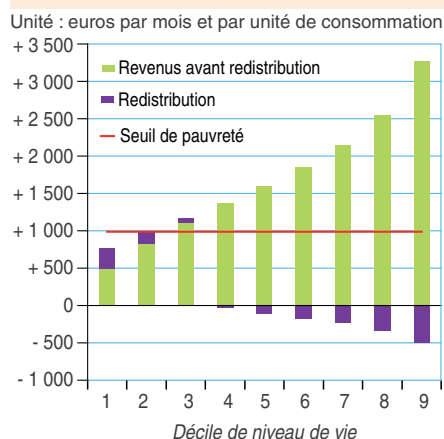
En Languedoc-Roussillon, la pauvreté est plus fréquente dans les communes isolées hors de l'influence des villes (24 % en moyenne), bien que ces territoires ne concentrent que 6 % de la population fiscale. Le taux de pauvreté y est supérieur à la moyenne régionale. Les agriculteurs, dont les revenus sont plus faibles en moyenne, sont plus présents : ils représentent 10,5 % des actifs occupés de 30 à 60 ans dans les communes isolées contre 2,5 % au niveau régional. Par ailleurs, les ménages dont le référent fiscal est âgé de plus de 75 ans sont plus souvent touchés par la pauvreté, en raison d'une précarité qui affecte essentiellement les anciennes agricultrices. Elles représentent 17 % des femmes de 75 ans ou plus dans les communes isolées contre 6 % en Languedoc-Roussillon.

Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains

Dans l'espace urbain régional, comme en France métropolitaine, la pauvreté est généralement plus fréquente dans les pôles urbains (22 % en moyenne) que dans leurs couronnes (15 %). Au sein des grandes aires urbaines, le taux de pauvreté est toujours plus élevé dans les villes-centres. C'est particulièrement le cas à Béziers dont la population est particulièrement touchée par la pauvreté : 32 %, taux le plus élevé parmi les villes-centres des grandes aires urbaines de France métropolitaine.

Le taux de pauvreté des villes centres atteint parfois deux à trois fois celui des banlieues et deux fois celui des couronnes périurbaines. Au total, 53 % des personnes pauvres résident dans les grands pôles urbains, alors qu'ils rassemblent 48 % de la population. À l'inverse, alors que les couronnes des grands pôles urbains regroupent 22 % de la population, 16 % des personnes pauvres y résident (figure 4).

3 Distribution du niveau de vie en Languedoc-Roussillon en 2012



Lecture : les 10 % des ménages les plus modestes déclarent, au plus, 485 € de revenus par unité de consommation et par mois et disposent d'au plus 769 € après redistribution (prestations sociales et politique fiscale).

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

4 Niveau de vie par type d'espace en Languedoc-Roussillon

Catégorie de communes	Part dans la population des ménages fiscaux (%)	Niveau de vie mensuel médian (euros)	Taux de pauvreté (%)	Répartition de la population pauvre (%)
Grands pôles urbains	48	1 480	21,8	53
- Villes-centres	32	//	26,5	43
- Banlieues	16	//	12,5	10
Couronne des grands pôles urbains	22	1 595	14,7	16
Communes multipolarisées	8	1 490	19,1	8
Moyens pôles	4	1 485	19,4	4
Couronne des moyens pôles	1	1 570	12,9	0
Petits pôles	6	1 455	20,2	6
Couronne des petits pôles	0	1 525	14,6	0
Autres communes multipolarisées	5	1 455	19,6	5
Communes isolées hors influence des pôles	6	1 370	24,2	7
Languedoc-Roussillon	100	1 500	19,8	100
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	//	1 575	16,7	//
France métropole	//	1 650	14,3	//

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

L'aire urbaine de Beaucaire connaît le plus grand taux de pauvreté (29 %) parmi les 230 grandes aires urbaines de France métropolitaine (figure 5). Huit grandes aires urbaines du Languedoc-Roussillon se situent parmi les 20 grandes aires métropolitaines les plus touchées par la pauvreté : Beaucaire, Béziers, Bagnols-sur-Cèze, Alès, Perpignan, Nîmes, Narbonne et Carcassonne.

L'aire urbaine de Montpellier se place au 52^e rang des 230 grandes aires urbaines avec un taux de pauvreté de 17 %. L'aire urbaine de Toulouse au 168^e rang avec un taux de pauvreté de 12 %.

Les moyennes et petites aires du Languedoc-Roussillon sont moins affectées par la précarité. Le taux de pauvreté y atteint cependant 19 % et situe la région au 5^e rang des 22 régions métropolitaines derrière le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, la Corse et l'Île-de-France et devant la Champagne-Ardenne. Il varie de 11 % dans l'aire urbaine de Mende à 27 % dans celle de Lézignan-Corbières (12^e plus fort taux national parmi les 541 petites et moyennes aires urbaines de Métropole). Avec un taux de pauvreté de 26 %, les aires urbaines de Lodève et Pézenas sont également fortement affectées (figure 6).

De forts contrastes au sein de la future région

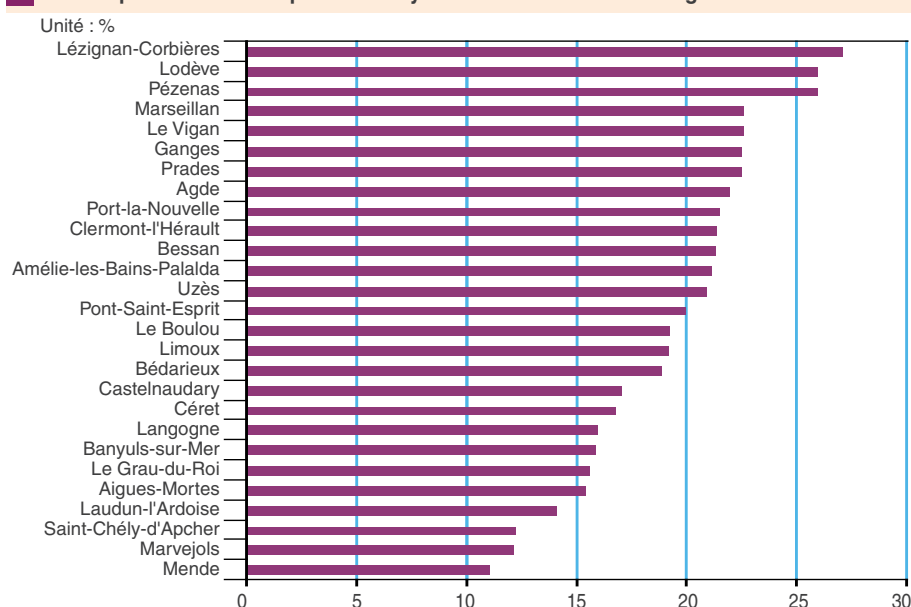
Au sein de la nouvelle région, les taux de pauvreté sont moins élevés dans les grands pôles urbains de Midi-Pyrénées que dans ceux du Languedoc-Roussillon. Ils atteignent des niveaux beaucoup plus faibles dans les périphéries des deux métropoles, et dans les couronnes des grandes villes de Midi-Pyrénées (figure 7). La pauvreté demeure prégnante dans les couronnes et banlieues des villes languedociennes. Sur l'ensemble de la nouvelle région, elle touche fortement les zones rurales les plus éloignées des grands centres d'emploi. Toulouse, qui étend son influence sur une vaste zone, permet à un territoire très étendu d'être relativement protégé des phénomènes de précarité. C'est beaucoup moins le cas pour l'aire d'influence de Montpellier ■.

5 Taux de pauvreté dans les grandes aires urbaines du Languedoc-Roussillon

Aire urbaine	Ville-centre	Banlieue	Couronne périurbaine	Ensemble	Rang parmi les 230 grandes aires urbaines
Beaucaire	27,9	29,4	//	28,6	1
Béziers	32,3	15,2	17,0	23,6	4
Bagnols-sur-Cèze	24,4	14,1	//	22,5	8
Alès	28,4	17,6	20,2	21,8	11
Perpignan	29,8	15,2	16,9	21,1	12
Nîmes	28,0	11,9	12,7	21,0	14
Narbonne	22,8	//	17,9	20,7	16
Carcassonne	25,0	16,4	16,0	20,3	19
Lunel	25,1	14,3	//	20,0	23
Sète	21,5	13,3	//	19,3	27
Saint-Cyprien	18,9	16,5	//	17,9	40
Montpellier	25,5	8,5	11,7	16,8	52
Arles	22,7	9,6	//	22,1	9
Avignon	28,9	17,6	13,8	19,0	31
Toulouse	18,0	8,3	9,2	11,7	168

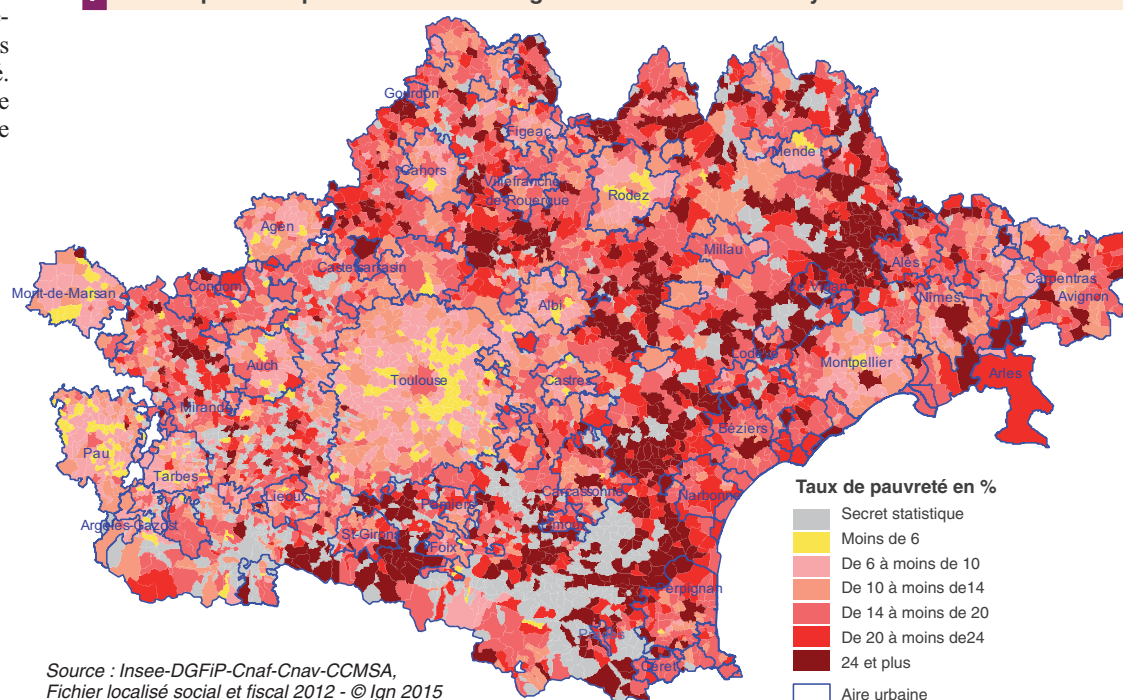
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

6 Taux de pauvreté dans les petites et moyennes aires urbaines du Languedoc-Roussillon



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

7 Taux de pauvreté par commune en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012 - © Ign 2015

Sources

Les statistiques présentées ici sont issues de l'exploitation du Fichier localisé social et fiscal (**Filosophi**) de 2012. Celui-ci est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la direction générale des Finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations (Cnaf, Cnav, CCMSA). Les fichiers sociaux reçus de la CCMSA portent sur l'ensemble de l'année ; ceux en provenance de la Cnaf et la Cnav portent par contre uniquement sur le mois de décembre, ce qui nécessite de reconstituer par extrapolation les montants annuels, en utilisant notamment les informations disponibles sur la composition des familles.

Ces données permettent ainsi de reconstituer un revenu déclaré (avant impôt) et un revenu disponible (après impôt et y compris prestations sociales) avec une estimation plus précise des prestations réellement perçues à des niveaux locaux fins : jusqu'à la commune et prochainement à des niveaux infracommunaux. Ce faisant, le dispositif **Filosophi** remplace ainsi les anciens dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) (qu'il englobe) et Revenus disponibles localisés (RDL) (qui ne fournissait des données qu'au niveau départemental).

Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...).

Au niveau national, l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) reste la source de référence pour les indicateurs d'inégalité des niveaux de vie et de pauvreté.

Définitions

Le **revenu disponible** : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salaires, revenus d'activités non salariées), les revenus de remplacement (retraites et pensions, indemnités de chômage, indemnités de maladie), les revenus du patrimoine (dont en particulier les revenus financiers, qui sont imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration, les revenus fonciers, les revenus accessoires, etc.) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Les déciles de niveau de vie sont les valeurs seuils qui, lorsque l'on ordonne la population par niveau de vie croissant, la partitionnent en 10 sous-populations de taille égale.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'Unité de Consommation est calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Médiane du revenu disponible par unité de consommation (ou niveau de vie médian) : elle partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur.

Pauvreté monétaire : une personne (ou un ménage) est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Selon des conventions européennes, ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian. En France métropolitaine, il est estimé à partir de **Filosophi** à 11 871 euros annuels en 2012, soit près de 990 euros par mois. Ce seuil est très proche de celui du dispositif ERFS (987 euros). **L'intensité de la pauvreté** est l'écart de niveau de vie des personnes pauvres rapporté au seuil de pauvreté.

Ménage fiscal : ensemble des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Les personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) sont comptées dans les ménages où elles déclarent leurs revenus même si elles occupent un logement indépendant. Un **ménage jeune** est un ménage dont le référent fiscal (personne identifiée en tant que payeur de la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal) est âgé de moins de 30 ans.

Selon le **zonage en aire urbaine 2010**, une **aire urbaine** est composée d'un pôle et le plus souvent d'une couronne. Un **pôle** est une **unité urbaine** (zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants) d'au moins 1 500 emplois. Sa couronne correspond aux communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. On distingue les grandes aires urbaines fondées sur des pôles d'au moins 10 000 emplois, les moyennes aires, basées sur des pôles de 5 000 à moins de 10 000 emplois et les petites aires basées sur des pôles de 1 500 à moins de 5 000 emplois. **Les communes multipolarisées des grandes aires urbaines** sont les communes situées hors des aires, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Elles forment avec elles un ensemble d'un seul tenant, appelé **espace des grandes aires urbaines**. Les **autres communes multipolarisées** sont celles situées hors de l'espace des grandes aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires (petites, moyennes ou grandes). Les **communes isolées hors de l'influence des pôles** sont les communes n'appartenant pas à une aire et non multipolarisées. Lorsqu'un grand pôle urbain est constitué de plusieurs communes, les communes qui la composent sont soit **ville-centre**, soit **banlieue**. Si une commune représente plus de 50 % de la population du pôle, elle est la seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont ville-centre.

Insee Languedoc-Roussillon

274, allée Henri II
de Montmorency
34064 Montpellier Cedex 2

Directeur de la publication :
Francis Vennat

Rédaction en chef :
Magalie Dinaucourt

ISSN 2416-9625
© insee 2015

Pour en savoir plus

- « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », *Insee Première* n° 1552 - juin 2015, *Insee*
- « 508 000 personnes sous le seuil de pauvreté en Languedoc-Roussillon », *Enjeux et perspectives sociales* n°1 - juin 2014, *POSS-LR*
- « En Languedoc-Roussillon, 500 000 personnes sous le seuil de pauvreté en 2010, 45 000 de plus en deux ans », *Repères Chiffres* n° 9 - octobre 2013, *Insee Languedoc-Roussillon*
- « Entre 2008 et 2009, la crise a accentué les inégalités », *Repères Chiffres* n°4 - mars 2012, *Insee Languedoc-Roussillon*
- Données détaillées téléchargeables sur le site www.insee.fr, rubrique « base de données », « données locales ».

